

JUL 0 6 1981

NATIONS UNIES

UN/SA COLLECTION



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE

2314^e

SÉANCE : 15 DÉCEMBRE 1981

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2314).....	1
Adoption de l'ordre du jour.....	1
Plainte des Seychelles :	
Lettre, en date du 8 décembre 1981, adressée au Président du Conseil de sécurité par la chargée d'affaires de la mission permanente des Seychelles auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/14783).....	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote *S/...*) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1^{er} janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2314^e SÉANCE

Tenue à New York le mardi 15 décembre 1981, à 15 h 30.

Président : M. Olara A. OTUNNU (Ouganda).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Chine, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Irlande, Japon, Mexique, Niger, Ouganda, Panama, Philippines, République démocratique allemande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2314)

1. Adoption de l'ordre du jour.

2. Plainte des Seychelles :

Lettre, en date du 8 décembre 1981, adressée au Président du Conseil de sécurité par la chargée d'affaires de la mission permanente des Seychelles auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/14783).

La séance est ouverte à 16 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Plainte des Seychelles :

Lettre, en date du 8 décembre 1981, adressée au Président du Conseil de sécurité par la chargée d'affaires de la mission permanente des Seychelles auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/14783)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des lettres des représentants des Seychelles et du Botswana par lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour. Selon la pratique habituelle, j'ai l'intention, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 7 du règlement intérieur provisoire.

Sur l'invitation du Président, Mme Gonthier (Seychelles) prend place à la table du Conseil et M. Legwaila (Botswana) occupe le siège qui lui a été réservé sur le côté de la salle du Conseil.

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil se réunit pour donner suite à la lettre en date du 8 décembre adressée au Président du Conseil par la chargée d'affaires de la mission permanente des Seychelles, qui fait l'objet du document S/14783.

3. J'attire l'attention des membres du Conseil sur les documents suivants : S/14769 et Corr.1, lettre en date du 26 novembre adressée au Secrétaire général par la chargée d'affaires de la mission permanente des Seychelles, et S/14777, lettre en date du 1^{er} décembre adressée au Secrétaire général par la chargée d'affaires de la mission permanente des Seychelles. Les membres du Conseil ont également sous les yeux le document S/14793, qui contient le texte d'un projet de résolution préparé lors de consultations entre les membres.

4. Le premier orateur est la représentante des Seychelles. Je lui donne la parole.

5. Mme GONTHIER (Seychelles) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, tout d'abord, au nom du Gouvernement de la République des Seychelles et en mon propre nom, je tiens à vous exprimer notre sincère reconnaissance ainsi qu'aux membres du Conseil pour avoir rapidement accédé à la demande du Gouvernement de la République des Seychelles.

6. Je tiens à féliciter le Président du Conseil pour le mois dernier, l'ambassadeur Slim de la Tunisie, pour un travail bien fait dans des circonstances difficiles.

7. En ce qui vous concerne, Monsieur le Président, nous sommes particulièrement heureux de voir un autre Africain diriger avec tant de compétence les travaux du Conseil. En tant qu'Africain de l'est, j'ai été très heureuse de passer deux années de mon enfance dans les vertes collines de votre pays, qui m'ont rappelé l'île principale des Seychelles. Ce qui m'a le plus troublée à l'époque, c'est que mes parents devaient constamment me rappeler que le lac Victoria n'était pas l'océan Indien. Je me sentais chez moi en Ouganda, et vous voir aujourd'hui à la présidence me donne le sentiment d'être parmi des amis.

8. Alors que nous nous tournons vers l'océan Indien, qu'il me soit permis d'expliquer au Conseil les événements qui se sont produits dans la République des Seychelles depuis le 25 novembre et qui ont violé notre souveraineté et notre intégrité territoriale.

9. A 14 h 30 TU [temps universel], le 25 novembre, un groupe de 44 mercenaires étrangers a atterri à l'aéroport international des Seychelles à bord d'un vol régulier de la Royal Air Swazi via les Comores. La Royal Air Swazi a confirmé que les mercenaires étaient arrivés d'Afrique du Sud à l'aéroport de Matsapha, au Swaziland, en car, se faisant passer pour les membres d'un club sportif. Ils ont débarqué dans la République des Seychelles en se faisant passer pour les membres d'une convention de consommateurs de bière. Alors qu'ils passaient la douane, un fonctionnaire a détecté une valise à double fond contenant une mitraillette. Etant donné que tous les membres du groupe portaient des valises semblables, les forces de sécurité ont été alertées et les autocars qui devaient emmener le groupe à l'hôtel ont reçu l'ordre de ne pas bouger. Lorsque les mercenaires ont compris que leur complot avait été éventé, ils ont immédiatement sorti leurs armes et se sont emparés de l'aéroport, y compris la tour de contrôle. Puis ils ont pris en otages tous ceux qui se trouvaient à l'aéroport, soit un total de 70 personnes.

10. Les forces de défense des Seychelles se sont alors mises en position et ont contraint les mercenaires à rester à l'aéroport. Les mercenaires ont alors donné ordre à un Boeing-707 d'Air India d'atterrir comme si de rien n'était. Les forces de défense des Seychelles ont essayé d'alerter le pilote d'Air India en lançant des fusées éclairantes rouges vers l'approche finale avant l'atterrissage, mais l'avion a atterri sur les ordres des mercenaires qui contrôlaient la tour. Les mercenaires, voyant qu'ils avaient échoué, se sont alors saisis de l'avion, donnant ordre au pilote de les conduire à Durban, en Afrique du Sud, avec tous les passagers à bord. En tout, 43 mercenaires ont embarqué sur l'avion en direction de Durban, emportant avec eux un mort. Deux d'entre eux étaient gravement blessés. Ils ont abandonné les membres de l'arrière-garde de la force des mercenaires, qui s'étaient infiltrés dans le pays avant l'arrivée du groupe des 44 et qui ont participé au combat avant de s'enfuir pris de panique vers les montagnes. Là encore, il s'agissait d'étrangers. Six mercenaires ont été capturés et détenus.

11. L'attaque des mercenaires du 25 novembre s'est soldée par des morts, des blessés, de graves difficultés pour les otages détenus à l'aéroport, pour les passagers à bord du vol détourné d'Air India et pour l'ensemble de la population des Seychelles, qui a dû faire face aux rigueurs d'une invasion armée de notre pays. Des dommages importants ont également été causés aux installations de l'aéroport, à la tour de contrôle, aux bâtiments, aux terrains et aux pistes, et il y a eu de graves répercussions sur la productivité de notre économie, dont les pertes s'élèvent à environ 30 millions de dollars, sans parler pour le moment des dommages structurels, pour l'estimation desquels nous ne disposons pas d'experts.

12. Il y a toute raison de croire que l'Afrique du Sud pourrait avoir participé à l'agression. L'une des

preuves en est que, même si le régime sud-africain est partie à la Convention pour la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile, conclue à Montréal le 23 septembre 1971¹, et à la Convention pour la répression de la capture illicite d'aéronefs, signée à La Haye le 16 décembre 1970², l'Afrique du Sud a violé ouvertement les règles de ces conventions.

13. En outre, au moment où l'aéronef détourné d'Air India est arrivé en Afrique du Sud, le régime sud-africain a informé le monde que les pirates de l'aéronef, qui a été amené en Afrique du Sud le 26 novembre, étaient détenus en Afrique du Sud et seraient traités conformément à la législation sud-africaine — législation extrêmement sévère quant aux détournements d'aéronefs — et aux conventions que je viens de mentionner. Néanmoins, cinq seulement des mercenaires ont été accusés d'enlèvement puis libérés sous une caution minimale; les 39 autres ont été libérés sans avoir été inculpés, en dépit de la demande formulée par le Gouvernement de la République des Seychelles pour que les mercenaires soient renvoyés dans ce pays afin d'être jugés par un tribunal international désigné par les Nations Unies.

14. Voilà une brève esquisse de la situation telle que nous la connaissons à ce jour.

15. Mon gouvernement a demandé la convocation d'urgence du Conseil pour qu'il nomme une commission internationale d'enquête composée de trois membres du Conseil et dont le mandat serait d'enquêter sur l'origine, les antécédents et le financement de l'invasion de la République des Seychelles par des mercenaires le 25 novembre. Cette commission devrait également, le 31 janvier 1982 au plus tard, faire rapport au Conseil et lui soumettre des recommandations pertinentes. Nous sommes sûrs que la Commission sera à même de recueillir des preuves irréfutables qui lui permettront d'inculper tous ceux qui ont participé à cet acte criminel.

16. Les activités du régime sud-africain lui-même à ce jour montrent qu'il pourrait bien avoir participé à l'organisation de l'invasion. A cet égard, l'absence d'une condamnation catégorique du régime de Pretoria par le Conseil ne signifie nullement que ce régime ne porte aucune responsabilité dans cette violation des normes du droit international.

17. Au nom du peuple et du Gouvernement épris de paix de la République des Seychelles, qu'il me soit permis d'exprimer ma profonde reconnaissance à vous, Monsieur le Président, et aux membres du Conseil ainsi qu'au personnel du Secrétariat pour les manifestations de solidarité et l'aide précieuse dont les Seychelles ont bénéficié au moment le plus critique de leur histoire depuis l'accession à l'indépendance.

18. Une fois les faits vérifiés, nous sommes certains que le Conseil prononcera le jugement et la condamna-

tion qui s'imposent et prendra les mesures nécessaires. Nous nous réservons cependant le droit de saisir à nouveau le Conseil de cette question au cas où la situation le justifierait.

19. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Botswana, qui va faire une déclaration en sa qualité de président du Groupe des Etats africains à l'Organisation des Nations Unies pour le mois de décembre. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

20. M. LEGWAILA (Botswana) [*interprétation de l'anglais*] : Le 3 décembre, le Groupe africain a publié une déclaration déplorant l'invasion des Seychelles perpétrée récemment par un groupe de mercenaires venus d'Afrique du Sud. En fait, il y avait 23 Sud-Africains dans ce groupe.

21. C'est un fait établi que la tentative qu'ils avaient faite de renverser le Gouvernement légitime des Seychelles ayant échoué grâce à la vigilance des forces armées de cette république africaine, les mercenaires ont détourné un avion d'Air India pour rentrer en Afrique du Sud, d'où ils étaient partis. On ne peut pas dire que ces 44 soldats de fortune ou d'infortune ont été reçus à Durban à bras ouverts, mais il n'en reste pas moins qu'à l'heure où nous nous réunissons ils sont libres comme l'air. Même les cinq d'entre eux qui auraient été remis en liberté sous caution ont quitté le tribunal en grand apparat : un hélicoptère les a transportés jusqu'à la propriété d'un ami nanti dans la banlieue de Johannesburg, où, je suppose, ils ont fêté leur retour.

22. Il n'est pas dans notre intention de préjuger la décision qui sera prise dans cette affaire. Simplement, nous ne voulons pas nous contenter de mots vides de sens et de rhétorique sentimentale. En fait, nous ne souhaitons nullement transformer cette réunion en un festival anti-sud-africain. Néanmoins, nous avons de bonnes raisons de nous poser très sérieusement la question de savoir si l'Afrique du Sud a joué un rôle dans la préparation de l'invasion des mercenaires dans la République des Seychelles le 25 novembre. Pour le moment, nous ne possédons pas de preuves concrètes nous permettant d'avancer que les mercenaires ont été envoyés aux Seychelles par le Gouvernement sud-africain. Mais nous avons de nombreuses questions à lui poser et nous espérons qu'il y répondra.

23. Premièrement, pourquoi les mercenaires ont-ils été libérés aussi rapidement bien qu'ils soient revenus en Afrique du Sud à bord d'un avion dont le pilote avait été contraint de se rendre dans ce pays ?

24. Deuxièmement, pourquoi les lois très strictes de l'Afrique du Sud, dites lois antiterroristes, n'ont-elles pas été invoquées contre les mercenaires, à tout le moins pour les punir d'un acte de détournement d'avion flagrant étant donné la présence d'un avion

d'Air India à Durban, dernière ville où l'on s'attendrait à trouver un appareil de cette compagnie.

25. Troisièmement, l'Afrique du Sud pense-t-elle réellement que le pilote de l'avion d'Air India avait décidé de se rendre à Durban simplement pour le plaisir ?

26. Quatrièmement, la présence dans l'avion d'hommes armés ne montre-t-elle pas à l'évidence que le pilote ne s'est pas rendu en Afrique du Sud de son plein gré ?

27. Cinquièmement, a-t-on demandé au pilote de donner sa version de l'affaire et d'expliquer, entre autres, pourquoi des hommes armés se trouvaient à bord de son avion ?

28. Sixièmement, et c'est le plus important, nous sommes en droit de savoir pourquoi les mercenaires étaient si heureux d'être de retour en Afrique du Sud alors qu'ils ne savaient que trop bien qu'ils risquaient à tout le moins d'être condamnés à 30 ans de prison pour un tel acte de terrorisme.

29. Il est évident que l'Afrique du Sud ne doit pas se dissimuler le fait que, par son comportement on ne peut plus irrégulier dans cette affaire, elle a amené ses propres amis à émettre des doutes sérieux sur ses protestations d'innocence. L'Afrique du Sud ne sait que trop bien que la compagnie Air India n'aurait jamais décidé d'effectuer un vol en Afrique du Sud sans motif. Il a dû y avoir détournement d'avion, et cela est considéré comme un crime très grave en Afrique du Sud. Cependant, nous avons appris qu'à l'issue d'une comparution en justice 39 mercenaires avaient été libérés sans condition car il n'y avait aucune preuve permettant d'affirmer qu'ils avaient commis un acte répréhensible. Il est même possible que les cinq qui, comme nous l'avons appris, ont été remis en liberté sous caution ne soient jamais poursuivis. Et s'il devaient l'être, on pourrait déjà prévoir quel serait le verdict.

30. Il est important que ce qui s'est passé réellement dans la République des Seychelles le 25 novembre soit connu dans le moindre détail. Une enquête approfondie doit être entreprise aussitôt que possible dans le but de découvrir les faits, et à partir de ces faits on pourrait mieux comprendre les conséquences de l'invasion et prendre les décisions qui s'imposent. Tous ceux qui ont participé à cet acte répréhensible sont connus; l'Afrique du Sud possède leurs noms et leurs adresses; ils sont tous domiciliés en Afrique du Sud. Il nous reste à découvrir quels sont les responsables de cet acte, quels sont les malfaiteurs qui sont à l'origine de cette tentative diabolique pour renverser le Gouvernement légitime de la République des Seychelles.

31. En d'autres termes, nous demandons instamment au Conseil de créer une commission d'enquête avec mission de se rendre au plus tôt dans la République des

Seychelles et en tout autre endroit où des informations pourraient être recueillies qui permettent de faire la lumière sur les événements du 25 novembre. La commission ainsi créée devrait notamment évaluer le préjudice économique causé par l'invasion et faire les recommandations nécessaires pour y remédier. Il ne faut pas que cette affaire soit mise sous le boisseau. La victoire des Seychelles, concrétisée par le fait que l'invasion criminelle mercenaire a été repoussée, est un encouragement pour toute l'Afrique et pour tous ceux qui sont menacés par le fléau du mercenariat.

32. Je voudrais terminer en m'acquittant d'une tâche agréable, c'est-à-dire en vous félicitant sincèrement, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de décembre. Votre compétence est reconnue de tous et je n'ai pas besoin d'en dire davantage. Les mêmes félicitations vont à votre prédécesseur, l'ambassadeur Slim de la Tunisie, qui s'est également acquitté admirablement de sa tâche de président du Conseil pour le mois de novembre.

33. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi [S/14793]. Si je n'entends pas d'objections, je mettrai aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté [résolution 496 (1981)].

34. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

35. M. NISIBORI (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, étant donné que c'est la première fois que ma délégation prend officiellement la parole à une séance du Conseil ce mois-ci, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter très chaleureusement à l'occasion de votre accession à la présidence pour le mois de décembre. Nous avons déjà pu constater que vous faites preuve d'un grand talent diplomatique, de sagesse et de perspicacité aux fonctions qui sont les vôtres. Ma délégation se félicite particulièrement des efforts inlassables que vous avez déployés peu de temps après votre accession à ce poste élevé pour que le Conseil sorte de l'impasse et qu'un secrétaire général puisse être élu équitablement et rapidement. Ma délégation est persuadée que, sous votre présidence, nous pourrions traiter des questions diverses dont nous sommes saisis avec le même succès et la même efficacité. Ma délégation, pour sa part, continuera d'apporter sa pleine coopération à vos efforts au cours de ce mois particulièrement chargé.

36. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier, au nom de ma délégation, l'ambassadeur Slim de la maîtrise avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil au cours d'un difficile mois de novembre.

37. D'après les informations reçues et d'après la déclaration détaillée que nous venons d'entendre de la représentante de la République des Seychelles, un groupe de 44 mercenaires est arrivé à l'aéroport international des Seychelles le 25 novembre et a tenté avec violence, mais sans succès, de renverser le gouvernement, causant des dommages matériels et blessant des personnes. Ensuite, ce groupe de mercenaires s'est enfui et a quitté le pays.

38. Ma délégation considère que cet incident est extrêmement regrettable. Nous condamnons cet acte de terrorisme, qui semble constituer clairement une violation de l'intégrité territoriale de la République des Seychelles et une menace à son indépendance politique.

39. On rapporte également qu'avant leur fuite les terroristes ont pris un certain nombre d'otages civils. Cet acte devrait être également condamné par la communauté internationale, qui, au cours de ces dernières années, a déployé de grands efforts, notamment par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies, dans le domaine de la prévention et du contrôle de la prise d'otages.

40. De plus, les terroristes se sont emparés par la force et ont pris le contrôle d'un aéronef civil, à bord duquel ils ont pris la fuite à destination de l'Afrique du Sud. En tant que partie aux Conventions de Tokyo³, de La Haye et de Montréal relative aux actes de terrorisme perpétrés à bord d'aéronefs ou contre des aéronefs, mon gouvernement est gravement préoccupé par cette capture illicite d'un aéronef.

41. Telles sont les observations préliminaires de ma délégation sur les événements du 25 novembre. Il semble cependant qu'un certain nombre d'incertitudes demeurent quant à cet incident et, avant que le Conseil ne détermine quelles seraient les mesures les plus appropriées à adopter en la matière, il est essentiel que tous les faits pertinents soient portés à la connaissance de ses membres. Aussi ma délégation appuie-t-elle sans réserve l'idée de la création d'une commission chargée d'enquêter sur les faits, et elle vient de voter pour le projet de résolution présenté à cet effet.

42. Mon gouvernement a souligné à plusieurs reprises au sein de différentes instances de l'Organisation des Nations Unies que l'aptitude de certains organes de l'Organisation, y compris le Conseil de sécurité, à mener des enquêtes devrait être renforcée pour accroître l'efficacité de leurs fonctions eu égard au maintien de la paix et de la sécurité internationales ainsi qu'au règlement pacifique des différends. Un exemple récent d'un tel appel est illustré par la déclaration qu'a faite M. Sonoda à la trente-quatrième session de l'Assemblée générale, alors qu'il était ministre des affaires étrangères de mon pays⁴. En outre, à la session de 1980 du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation, ma délégation a présenté un

document de travail⁵ sur cette question qui stipule certaines mesures spécifiques permettant de traduire ces idées en pratique.

43. Avant de terminer, qu'il me soit permis de formuler sincèrement l'espoir que la commission d'enquête qui vient d'être créée s'acquittera de sa tâche avec succès et dans les meilleurs délais et que, ce faisant, elle jouira de la pleine coopération de tous les intéressés.

44. M. TROYANOVSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Monsieur le Président, avant toute chose, je tiens à dire quelques mots que je vous adresse personnellement. Vous n'avez que faire de compliments car vous en avez déjà reçu beaucoup au sujet de la façon dont vous vous acquittez de vos fonctions aussi bien de président du Conseil que de représentant de l'Ouganda. Sous votre présidence ferme et habile, le Conseil s'est déjà acquitté d'une tâche des plus importantes : l'élection du Secrétaire général de l'Organisation. La délégation soviétique vous souhaite de nombreux succès nouveaux dans vos fonctions.

45. Nous tenons également à souligner les qualités éminentes manifestées par votre prédécesseur à ce poste, l'ambassadeur Slim de la Tunisie.

46. La délégation de l'Union soviétique a voté pour la résolution qui vient d'être adoptée par le Conseil, dans laquelle on condamne catégoriquement l'acte d'agression commis récemment par des mercenaires contre la République des Seychelles. Ce faisant, nous nous sommes inspirés des faits qui ont été exposés avec éloquence par la représentante des Seychelles en séance plénière de l'Assemblée générale le 4 décembre⁶ et aujourd'hui même au Conseil.

47. Ces faits sont les suivants. Un groupe de mercenaires s'est introduit dans le territoire d'un Etat souverain, Membre de l'Organisation des Nations Unies; il s'est livré à des actes d'agression armée sur le territoire de cet Etat, qui ont provoqué des pertes en vies humaines et de graves dommages matériels; enfin, ces mercenaires se sont emparés d'un aéronef civil appartenant à un Etat tiers et l'ont forcé à atterrir en Afrique du Sud.

48. L'Union soviétique a appuyé la décision tendant à désigner une commission du Conseil de sécurité chargée d'enquêter sur l'origine, les antécédents et le financement de l'agression menée par des mercenaires le 25 novembre, de chiffrer et évaluer les dommages économiques qui en ont résulté.

49. Cet acte audacieux de provocation contre les Seychelles constitue une violation des normes généralement acceptées et des principes du droit international. C'est une nouvelle manifestation de la politique de terrorisme international poursuivie par les milieux impérialistes contre les Etats nouvellement

indépendants qui se sont engagés sur la voie d'un développement économique indépendant. Cette aventure militaire dangereuse non seulement a violé la souveraineté de l'Etat intéressé mais constitue une grave menace pour la paix et la sécurité internationales.

50. La délégation de l'Union soviétique ne saurait passer sous silence le fait que cet acte de banditisme a été commis au moment même où l'Assemblée générale examinait la question de l'élaboration d'une convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires. C'est précisément au moment où, à l'Organisation des Nations Unies, on élabore des mesures pour libérer les pays en développement du fléau des mercenaires qu'un pays africain de plus a été contraint de lutter contre des mercenaires pour défendre sa souveraineté et son intégrité territoriale ainsi que la voie qu'il a choisie pour son développement politique, économique et social.

51. La représentante des Seychelles, prenant la parole en séance plénière de l'Assemblée générale, a déclaré à juste titre :

"Certains continuent à nourrir de sombres desseins à l'encontre des Seychelles, dans le but de s'emparer de ce pays africain indépendant, de le transformer en un Etat dépendant pour en faire une base pour des activités subversives et agressives contre l'Afrique libre, encercler les Etats de première ligne et permettre aux forces impérialistes de resserrer leur étau autour de l'océan Indien⁷."

52. L'Union soviétique se déclare solidaire du peuple des Seychelles, qui a fait preuve de sa valeur et de son calme, et lui apporte tout son appui. Les forces armées populaires des Seychelles se sont montrées très vigilantes et ont rapidement mis en déroute les bandes de mercenaires armés, défendant ainsi la souveraineté et la sécurité de leur Etat.

53. Nous souhaitons de tout cœur que la République amie des Seychelles réussisse dans son édification d'une nouvelle société dans un climat de paix et de quiétude.

54. La délégation de l'Union soviétique est convaincue que le Conseil, après avoir reçu le rapport de la commission d'enquête, prendra les mesures qui s'imposent non seulement pour défendre la souveraineté de la République des Seychelles mais aussi pour prévenir tous actes de terrorisme international commis avec l'aide de mercenaires à l'encontre de l'indépendance de pays en développement Membres de l'Organisation des Nations Unies.

55. M. LING Qing (Chine) [*interprétation du chinois*] : Le 25 novembre, un groupe de mercenaires venus d'Afrique du Sud est arrivé par un vol commercial étranger sur l'île de Mahé, la principale île des

Seychelles, afin de s'emparer de l'aéroport international des Seychelles et d'organiser un coup d'Etat pour renverser le gouvernement. Après des combats intenses, les forces armées des Seychelles ont écrasé l'invasion des mercenaires, dont certains se sont enfuis dans la panique en Afrique du Sud par un avion détourné. Ne respectant pas la demande d'extradition des mercenaires présentée par la République des Seychelles et bafouant le droit qui régit la prévention des détournements d'aéronefs, les autorités sud-africaines ont libéré tous les mercenaires.

56. L'invasion des Seychelles par des mercenaires constitue un incident très grave qui porte atteinte aux principes de la Charte des Nations Unies et représente une grave menace pour la souveraineté et la sécurité d'un Etat indépendant. Le Gouvernement et le peuple chinois ont toujours fermement appuyé les luttes légitimes menées par les pays et les peuples africains pour défendre l'indépendance nationale, la souveraineté de l'Etat et l'intégrité territoriale. Le 1^{er} décembre, Zhao Ziyang, premier ministre du Conseil d'Etat de la République populaire de Chine, a adressé un message au Président de la République des Seychelles, M. France Albert René, dans lequel il félicite vivement le Gouvernement et le peuple des Seychelles d'avoir écrasé l'invasion des mercenaires d'Afrique du Sud et les assure de son soutien. Le message soulignait que "tous les actes criminels d'invasion d'Etats indépendants africains par des mercenaires étrangers sont voués à l'échec".

57. Le Gouvernement chinois est convaincu que, grâce à l'aide de tous les pays et peuples épris de justice, le peuple des Seychelles connaîtra de nouveaux succès dans sa lutte contre l'agression et la subversion de l'extérieur et pour la sauvegarde de son indépendance nationale et de sa sécurité.

58. Pour terminer, la délégation chinoise estime que le Conseil doit vigoureusement condamner l'invasion des Seychelles par des mercenaires armés d'Afrique du Sud. Nous avons voté pour le projet de résolution figurant dans le document S/14793.

59. M. FLORIN (République démocratique allemande) [*interprétation du russe*] : Au nom de la délégation de la République démocratique allemande, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de décembre. Nous avons déjà eu l'occasion de remarquer votre très vaste expérience diplomatique, votre compétence et votre énergie. Toutes ces qualités permettront au Conseil de s'acquitter de l'important travail qui l'attend. Je suis heureux de saluer en vous le représentant d'un Etat africain qui entretient des relations amicales avec la République démocratique allemande.

60. Permettez-moi également d'exprimer ma reconnaissance à votre éminent prédécesseur, l'ambassadeur Slim, pour le travail ardu qu'il a effectué en tant

que président du Conseil au cours du mois de novembre.

61. Par la lettre de la chargée d'affaires de la mission permanente des Seychelles en date du 8 décembre, le Conseil a été informé que, le 25 novembre, une attaque armée avait eu lieu contre les Seychelles. Dans sa déclaration, la représentante des Seychelles a fourni des détails précis sur cet acte d'agression. Nous avons donc appris que, le 25 novembre, un acte très grave d'agression militaire avait été commis contre la République des Seychelles, au cours duquel un grand nombre de mercenaires lourdement équipés ont envahi l'aéroport international de ce pays mais ont été repoussés par les forces de défense des Seychelles.

62. Ce n'est pas la première fois que nous assistons à ce genre d'attaque par des mercenaires contre un Etat indépendant souverain. Je me rappelle, par exemple, l'agression commise contre le Bénin en 1977, question sur laquelle le Conseil s'est penché.

63. Il est clair que les motifs qui inspirent ces actes de bandes de mercenaires ne sont pas fortuits. Derrière de tels actes se dissimulent les intérêts de milieux financiers et politiques influents. Ces bandes sont financées, appuyées et maintenues par des forces qui ont intérêt à déstabiliser les régimes qui défendent leur indépendance et sont résolus à assurer leur propre développement. Les mercenaires qui ont attaqué les Seychelles venaient d'Afrique du Sud, où ils se sont envolés après l'échec de leur invasion en détournant un avion à bord duquel se trouvaient des passagers. Il est caractéristique que le régime sud-africain les ait libérés.

64. La délégation de la République démocratique allemande condamne vivement l'attaque montée contre la République des Seychelles. Le Conseil doit réagir comme il convient à cette grave menace pour la paix et la sécurité internationales et condamner cet acte d'agression. L'invasion des Seychelles par des mercenaires montre une fois de plus qu'il est indispensable que l'Organisation des Nations Unies adopte rapidement une convention contre le recrutement de mercenaires.

65. La délégation de la République démocratique allemande partage les vues de la représentante des Seychelles, qui a demandé la constitution d'une commission d'enquête qui serait chargée de faire rapport au Conseil sur l'agression et ses conséquences. C'est la raison pour laquelle nous avons voté pour la résolution que le Conseil vient d'adopter.

66. La délégation de la République démocratique allemande saisit cette occasion pour féliciter le Gouvernement et le peuple des Seychelles d'avoir su repousser l'agression et leur confirme la solidarité de la République démocratique allemande.

67. M. LOUET (France) : Monsieur le Président, permettez-moi d'adresser de très sincères remer-

ciements à votre prédécesseur, l'ambassadeur Slim, qui a présidé nos travaux le mois dernier avec sagesse et compétence. Permettez-moi également de vous dire combien ma délégation se félicite de vous voir à la tête du Conseil en cette fin d'année. Votre autorité, votre clarté d'esprit et votre connaissance des dossiers ont déjà fait merveille, et nous savons tous qu'il continuera d'en être ainsi jusqu'à la fin de nos travaux.

68. La délégation française a écouté avec la plus grande attention la déclaration de la représentante des Seychelles. La France est particulièrement attachée au respect de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des États, quelles que soient leur taille ou leur situation géographique, ainsi qu'à la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Ces principes, qui sont l'un des fondements essentiels de notre politique étrangère, ne doivent souffrir aucune exception. De plus, la France condamne toute forme d'activités de mercenaires, en tout lieu, en tout temps et en toute circonstance.

69. C'est la raison pour laquelle la France condamne sans réserve l'attaque armée menée par des mercenaires le 25 novembre contre la République des Seychelles, et c'est aussi la raison pour laquelle la France tient à assurer le Gouvernement et le peuple de la République des Seychelles, avec laquelle elle entretient des rapports étroits d'amitié et de coopération, de toute sa sympathie et de tout son soutien.

70. Ma délégation est tout à fait favorable à l'envoi aux Seychelles d'une commission d'enquête composée de membres du Conseil, qui sera chargée d'établir un rapport sur les événements et de faire des recommandations au Conseil. C'est pourquoi elle a voté en faveur de la résolution que le Conseil vient d'adopter.

71. M. MUÑOZ LEDO (Mexique) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, en cette première séance publique du mois de décembre, je ne saurais manquer de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil et de nous féliciter tous de nous être fiés à votre direction ferme et brillante en des circonstances politiques difficiles qui, grâce à vous, ont pu être surmontées. Il en sera de même pour celles qui, aujourd'hui, s'offrent à nous. Notre gratitude va également à l'ambassadeur Slim de la Tunisie, qui a œuvré avec habileté et persévérance au cours du mois de novembre.

72. Tous les membres du Conseil sont préoccupés par la plainte déposée par le Gouvernement de la République des Seychelles relative à une attaque de mercenaires étrangers qui porte atteinte à l'intégrité territoriale de ce pays et menace son indépendance politique.

73. La délégation mexicaine a étudié très attentivement cette affaire et s'accorde avec les autres délégations pour reconnaître que cette attaque mérite

une réponse immédiate de notre part. Nous perdriions la confiance de la communauté internationale si nous ne réagissions rapidement et fermement à des agressions de cette nature.

74. La République des Seychelles, tout comme de nombreux États Membres, est un pays vulnérable dont le meilleur instrument de défense est la Charte, avec les mécanismes qui y sont prévus pour garantir la protection due aux États qui, comme dans le cas que nous examinons, font l'objet d'ingérence dans leurs affaires intérieures.

75. Selon les premières preuves, l'agression qui nous préoccupe s'inscrit dans une longue série d'attaques provenant de l'Afrique du Sud à l'encontre de pays voisins. Aujourd'hui, elle paraît s'étendre aux archipels et est perpétrée par des mercenaires; cela peut constituer un développement géographique de ce que le régime de Pretoria considère, à l'encontre de tout principe, comme sa zone de sécurité nationale.

76. C'est la raison pour laquelle le Conseil s'est prononcé sans équivoque et doit adopter les mesures pertinentes qui s'imposent pour que les faits soient tirés au clair et, lorsque les responsables seront découverts, que soient appliquées des décisions proportionnelles à la gravité de la menace qu'ils pourraient représenter pour la paix et la sécurité internationales.

77. Je me demande si nous ne nous trouvons pas devant une évolution dangereuse du terrorisme international — le terrorisme à longue distance, qui, si on le tolère, pourrait mettre en danger l'intégrité de nombreux États.

78. La résolution que nous venons d'adopter à l'unanimité reflète une prise de conscience croissante de la part du Conseil face aux dangers implicites qu'entraîne l'impunité de ceux qui défient constamment la légalité internationale. À cet égard, cette résolution est le témoignage d'une évolution positive du Conseil, qui doit être renforcée afin de pouvoir agir rapidement pour résoudre le problème de l'Afrique australe quant au fond et à l'origine.

79. Mme KIRKPATRICK (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de dire brièvement, comme je vous l'ai dit en privé, que le Gouvernement des États-Unis et moi-même vous sommes très reconnaissants de l'excellent travail que vous avez accompli pour nous permettre de choisir un secrétaire général et de la compétence avec laquelle vous nous avez guidés pendant cette période difficile.

80. Je voudrais également remercier le Président du Conseil pour le mois de novembre, le représentant de la Tunisie, dont les travaux au cours d'une phase difficile et ingrate de nos activités ont aussi été marqués par sa grande compétence. Nous lui en sommes reconnaissants.

81. Je voudrais dire, très brièvement, que le Gouvernement des Etats-Unis s'est joint au consensus sur le projet de résolution, mais, comme je l'ai dit hier, nous pensons que ce texte soulève des questions plus générales, dont le Conseil, selon nous, devrait prendre connaissance et auxquelles il devrait réfléchir.
82. Nous pensons qu'il s'agit de savoir si cette intervention est une affaire purement intérieure. Cela ne semble pas être le cas. S'il s'agissait d'une affaire purement intérieure, nous ne nous proposerions pas d'établir une commission d'enquête.
83. Mais, s'il ne s'agit pas d'une affaire purement intérieure et qu'un autre Etat y est impliqué — et c'est l'hypothèse sur laquelle repose la résolution —, ne préjugeons-nous pas ainsi la question même à propos de laquelle la commission envisagée est chargée d'enquêter ?
84. Notre troisième question est la suivante : est-il toujours légitime pour un gouvernement qui survit à un coup d'Etat de demander qu'une enquête soit menée par les Nations Unies, et peut-être même que les torts soient réparés ? Alors qu'en est-il d'un gouvernement qui, lui, ne survit pas à un coup d'Etat ? Est-ce qu'il peut, lui aussi, demander au Conseil de sécurité de procéder à une enquête et de réparer les torts ?
85. Comme je l'ai dit, nous avons déjà appuyé la résolution, mais nous sommes convaincus que le Conseil de sécurité, comme l'Assemblée générale et les autres organes, devrait toujours s'efforcer de voir les choses au-delà du cas d'espèce et envisager les incidences d'une mesure particulière sur les activités futures. Par conséquent, nous invitons nos collègues à examiner avec nous ces questions car elles concernent l'avenir.
86. Sir Anthony PARSONS (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion de vous féliciter très sincèrement vendredi dernier lors d'une séance privée et, plus personnellement encore, lorsque je vous ai rencontré en dehors du bâtiment de l'Assemblée générale. J'éprouve un grand plaisir à vous renouveler publiquement mes félicitations pour la manière dont vous dirigez les affaires du Conseil durant ce mois. En même temps, je voudrais remercier tout aussi sincèrement mon très bon ami, l'ambassadeur Slim de la Tunisie, pour la ténacité et la persévérance avec lesquelles il a su conduire les travaux du Conseil au cours du mois écoulé.
87. Aussitôt après la tentative de coup d'état aux Seychelles, lord Carrington, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth de mon pays, a adressé un message au Gouvernement des Seychelles lui exprimant la préoccupation du Gouvernement du Royaume-Uni à l'égard des événements qui venaient de s'y produire et déplorant l'attaque contre l'aéroport de Mahé. Nous condamnons cet acte de violence et nous présentons au Gouvernement des Seychelles l'expression de notre sympathie pour les pertes en vies humaines et les dommages encourus.
88. Nous condamnons également les mercenaires, aussi bien pour leur attaque contre l'aéroport que pour la façon dont ils se sont enfuis des Seychelles.
89. Ma délégation a appuyé la résolution que le Conseil vient d'adopter. Nous pensons qu'il est tout à fait approprié que le Conseil réagisse de cette manière à la demande du Gouvernement des Seychelles et nous appuyons l'envoi, le plus rapidement possible, d'une commission d'enquête chargée de faire la lumière sur les événements du 25 novembre.
90. Je voudrais également mentionner que mon gouvernement fera de son mieux afin que le Gouvernement des Seychelles soit compensé pour les dommages subis. Mon gouvernement s'engage à mettre en œuvre immédiatement l'accord de 1980 sur l'aide additionnelle britannique aux Seychelles jusqu'à concurrence de 1,5 million de livres sterling. Mon gouvernement a également informé le Gouvernement des Seychelles qu'il examinera avec bienveillance toute demande d'assistance en vue de réparer les dommages causés à l'aéroport de Mahé.
91. Nos pensées accompagnent le Gouvernement et le peuple des Seychelles en ce moment difficile, et nous espérons que la mesure prise aujourd'hui par le Conseil et le prompt envoi de la commission d'enquête les aideront à mieux comprendre cet épisode atroce.
92. M. OUMAROU (Niger) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous présenter mes félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois de décembre. Les qualités qui vous distinguent sont désormais unanimement reconnues et appréciées, et je me félicite de l'occasion qui m'est offerte pour dire toute la joie que je ressens de voir un autre fils de l'Afrique honorer ce continent avec talent, honneur et dignité.
93. L'Ouganda, que vous représentez si bien et avec lequel mon pays partage les mêmes idéaux et les mêmes préoccupations au sein de l'Organisation de l'unité africaine, de la Conférence islamique et du mouvement des non alignés, peut se glorifier d'avoir donné à notre organisation et au Conseil de sécurité un brillant diplomate au jugement lucide et équilibré. Vous succédez aussi à un autre Africain, notre frère l'ambassadeur Slim de Tunisie, dont la sagesse et le savoir-faire ont été largement mis à contribution durant le mois de novembre, où nous eûmes à poursuivre l'examen de la délicate question de la recommandation du Conseil concernant la nomination du Secrétaire général. Je lui présente la sincère appréciation de ma délégation pour le travail accompli.
94. Les événements des Seychelles ont ceci d'inadmissible et de terrifiant qu'ils sont à la fois une

tentative armée de renversement d'un gouvernement établi, une violation de l'espace territorial d'un Etat souverain et une tentative de déstabilisation d'un pays pacifique entièrement dévoué à ses préoccupations de développement. De plus, ils ont été conçus, préparés et exécutés grâce au recours à des mercenaires recrutés, financés, entraînés et armés par l'extérieur et qui ont complaisamment et scandaleusement trouvé refuge à l'extérieur après avoir dérouté un aéronef civil.

95. Pour toutes ces raisons, le Niger dénonce et condamne énergiquement cette action. Nous trouvons donc opportun l'envoi aux Seychelles d'une commission chargée d'enquêter sur lesdits événements afin de déterminer rapidement quelle action ultérieure le Conseil doit envisager dans cette grave affaire. Il est heureux que le Conseil se soit prononcé unanimement dans ce sens dans la résolution qu'il vient d'adopter.

96. M. DORR (Irlande) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, il est de tradition au Conseil de féliciter le Président en exercice et de remercier son prédécesseur. Je suis sûr que cette tradition courtoise est toujours sincère. Mais, dans le cas présent, c'est avec une très grande sincérité que je vous adresse mes félicitations. Je crois que nous vous sommes tous reconnaissants de la façon dont vous avez dirigé jusqu'à présent les affaires importantes du Conseil, et je crois que c'est de bon augure pour les travaux dont vous devrez encore vous occuper en tant que président pour le mois de décembre.

97. Je tiens également à remercier très sincèrement mon ami et collègue l'ambassadeur Slim de la Tunisie pour la compétence qu'il a manifestée pendant sa présidence et qui a ainsi, si je puis dire, préparé le terrain pour le travail que nous avons déjà accompli en ce mois de décembre.

98. La représentante des Seychelles et d'autres orateurs ont exposé au Conseil les circonstances qui ont abouti à la demande présentée par le Gouvernement des Seychelles et visant à ce que le Conseil se saisisse de l'affaire. Je ne répéterai pas les faits ici. Je me contenterai de dire que nous sommes saisis d'une lettre et d'une demande qui font état d'une menace à la paix et à la sécurité internationales et d'une attaque contre un petit pays.

99. Nous voyons ces événements non seulement comme une tentative de coup d'Etat mais plus précisément comme une attaque de l'extérieur contre un Etat Membre. Ce qui nous préoccupe particulièrement, c'est qu'il semble s'agir d'une attaque de l'extérieur avec recours à des mercenaires et d'un détournement d'avion, et cette action était dirigée contre un petit Etat particulièrement vulnérable à ce genre d'attaque. Il est vrai que les chiffres peuvent paraître insignifiants, mais par rapport à la dimension du pays il s'agissait d'une attaque majeure.

100. Nous avons entendu la requête du Gouvernement des Seychelles et nous nous félicitons de la méthode adoptée par ce gouvernement en ayant recours au Conseil. Il a d'abord eu recours au Conseil et ensuite il lui a demandé, en termes modérés, de désigner une commission chargée d'établir les faits. C'est la raison pour laquelle nous avons voté pour la résolution que le Conseil vient d'adopter, et nous estimons que la commission, dont la composition sera déterminée par le Président après consultations, devrait commencer rapidement ses travaux et faire rapport au Conseil conformément au mandat qui lui est confié au paragraphe 3 de la résolution.

101. Comme je l'ai dit, nous pensons qu'il y a lieu de louer le Gouvernement des Seychelles pour cette façon d'agir et que le Conseil avait le devoir d'agir à son tour; nous sommes prêts maintenant à attendre le rapport de la commission pour voir quelles autres mesures pourraient être prises.

102. M. de PINIÉS (Espagne) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, beaucoup d'éloges vous ont été adressés pour le brio avec lequel vous avez dirigé nos délibérations, et je tiens à me joindre à ceux qui m'ont précédé pour vous féliciter chaleureusement et vous rappeler qu'il nous reste encore des questions délicates à examiner mais qu'avec votre main ferme et sûre nous sommes certains que vous pourrez nous mener à bon port.

103. Je voudrais également féliciter votre prédécesseur, l'ambassadeur Slim, pour l'habileté et le talent avec lesquels il a dirigé nos délibérations au cours du mois de novembre.

104. Ma délégation a écouté avec une attention toute particulière la déclaration de la représentante des Seychelles et tient à la remercier pour la clarté et la précision avec lesquelles elle nous a exposé les événements du 25 novembre, que nous déplorons tous au sein du Conseil.

105. Nous croyons qu'il est nécessaire de souligner qu'en tout état de cause il convient de respecter le principe de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des pays et, dans le cas qui nous occupe, des Seychelles. Le recours au banditisme international et à des mercenaires compromet non seulement la paix et la sécurité des petits pays qui n'ont pas les moyens de se défendre mais également la paix et la sécurité internationales, avec les dangers que cela comporte.

106. Mon gouvernement tient à féliciter le peuple des Seychelles d'avoir su surmonter cette rude épreuve et le félicite également ainsi que son gouvernement pour la façon dont ils ont su repousser cette tentative d'invasion qui risquait de créer un danger sérieux pour la paix et la sécurité, ce que nous craignons tous.

107. M. SLIM (Tunisie) : Sans céder à un quelconque sentiment de vanité, je relève qu'en raison d'une

certaine complicité de l'ordre alphabétique l'Afrique préside une nouvelle fois le Conseil à un moment où sont inscrites à son ordre du jour des questions qui revêtent une importance toute particulière tant pour l'Organisation elle-même que pour la paix et la sécurité dans le monde.

108. Monsieur le Président, lorsque l'Afrique est représentée par un homme de votre talent, elle peut regarder l'avenir avec confiance et sérénité. La contribution personnelle que vous avez apportée aux délibérations du Conseil est unanimement reconnue. Votre compétence, votre intelligence et votre habileté ont permis au Conseil d'achever, dans les délais impartis, l'examen de questions délicates inscrites à son ordre du jour. Votre dynamisme, allié à votre sens de l'initiative, nous soumet à un rythme de travail intense que l'actualité exige et que le Conseil se révèle en mesure de suivre. C'est vous dire le plaisir que j'éprouve à vous exprimer mes félicitations chaleureuses et fraternelles, ainsi que celles de la délégation tunisienne, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil. Ces félicitations s'adressent également à votre pays, avec lequel la Tunisie entretient des relations confiantes et fraternelles.

109. Permettez-moi également, Monsieur le Président, de vous remercier, vous-même et les membres du Conseil, pour les paroles aimables et indulgentes qui ont été prononcées à mon égard et de vous dire, à vous-même et aux membres du Conseil, ma gratitude pour la coopération que j'ai trouvée auprès de tous durant le mois de novembre. Qu'il me soit en outre permis de remercier les représentants de Chypre, de la Grèce, de la Turquie, des Seychelles et du Botswana pour les paroles bienveillantes qu'ils m'ont réservées dans leurs interventions devant le Conseil.

110. Le Conseil vient d'adopter à l'unanimité une résolution dans laquelle il condamne l'agression menée le 25 novembre contre la République des Seychelles et décide l'envoi d'une commission d'enquête à l'effet de déterminer l'origine, les antécédents et le financement de cette agression.

111. Ma délégation a apporté son appui sans réserve à cette résolution. De l'avis de la Tunisie, l'agression dont a été victime la République des Seychelles revêt une très grande gravité car elle met en cause l'intégrité territoriale et l'indépendance politique d'un Etat souverain, Membre de l'Organisation des Nations Unies.

112. Cette agression présente en outre des aspects particuliers, dont les conséquences sur la conduite des relations internationales, sur l'éthique et le droit unanimement reconnu revêtent une gravité qui n'échappe à personne. Il s'agit en l'occurrence d'une attaque menée par des mercenaires que l'on recrute, finance et organise en vue de déstabiliser des régimes dont on ne partage pas les options politiques.

113. Notre organisation, qui, dans ses différentes instances, se préoccupe du fléau que représente la

question des mercenaires, ne peut, à l'occasion de cette lâche agression caractérisée, ne pas réaffirmer ses principes et prendre au moment opportun les mesures énergiques propres à mettre fin à une pratique particulièrement dangereuse pour les relations internationales. Cette attaque, en outre, a été suivie de détournement d'avion et de prise d'otages. Ce sont encore là des thèmes, hélas, devenus familiers à notre organisation et que nous devons plus que jamais considérer avec le maximum de sérieux et de vigilance.

114. Le Conseil a décidé de constituer une commission d'enquête afin d'établir la matérialité des faits et de déterminer ceux qui en sont à l'origine.

115. Lorsque nous examinons le contexte géopolitique dans lequel cette agression a eu lieu, lorsque nous considérons le point de départ et le point de chute de ces mercenaires ainsi que le sort réservé aux rescapés d'entre eux, notre conviction est vite faite et nos doutes sont dissipés quant à l'origine de l'agression. Il nous vient tout de suite à l'esprit des précédents et d'autres agressions ayant la même inspiration mais revêtant des formes d'exécution différentes. Je n'en citerai que celles dont sont quotidiennement victimes le Mozambique, la Zambie ou l'Angola.

116. Il reviendra certes à la commission d'enquête d'établir officiellement les faits et de désigner à la communauté internationale les responsables de la rupture de la paix et de la sécurité dans cette région particulièrement sensible du monde. Après examen du rapport de la commission, il appartiendra au Conseil de prendre les mesures qu'impose la gravité de tels actes et que dictent les dispositions de la Charte.

117. En attendant, ma délégation tient à réaffirmer à la République des Seychelles la sympathie de la Tunisie et sa solidarité agissante.

118. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'OUGANDA.

119. Le 25 novembre, un acte d'agression a été commis contre la République des Seychelles. Cette agression flagrante et délibérée a non seulement violé l'intégrité territoriale de la République des Seychelles mais a également menacé la stabilité et le bien-être de cette nation.

120. Cet acte agressif est marqué par quatre points caractéristiques que la délégation ougandaise considère comme particulièrement troublants.

121. Premièrement, nous ne pouvons ignorer les preuves écrasantes *prima facie*, dont de multiples sources indépendantes ont fait état, qui montrent que la main pernicieuse de l'Afrique du Sud est à l'origine de cet acte. Cette situation est extrêmement grave

étant donné le dessein proclamé de l'Afrique du Sud d'intimider et de déstabiliser tout pays africain qui aurait choisi la voie d'une indépendance véritable pour lui-même et accordé sa solidarité aux peuples en lutte de l'Afrique australe. Par cet acte, les frontières des Etats de première ligne ont été manifestement élargies pour englober non seulement les Seychelles mais aussi tous les pays qui sont restés fidèles à leur engagement envers la cause de la liberté et de la dignité en Afrique australe. C'est là le premier trait caractéristique de l'acte agressif à propos duquel le Conseil se réunit aujourd'hui.

122. Le deuxième trait caractéristique, tout aussi troublant, c'est que l'agression a été perpétrée par une bande de mercenaires. Aucun continent n'a souffert et ne continue de souffrir aussi gravement du traumatisme des mercenaires que l'Afrique. Cet épisode le plus récent est une fois de plus le triste rappel de la vulnérabilité collective de l'Afrique, et il souligne en même temps la nécessité urgente pour les Nations Unies de prendre des mesures générales efficaces pour mettre fin aux activités des mercenaires.

123. Le troisième trait caractéristique, c'est que cet acte agressif a été suivi du délit sérieux de détournement d'avion. Ma délégation est stupéfaite de constater que, contrairement aux dispositions des Conventions de La Haye, de Montréal et de Tokyo, les responsables de ce grave délit ont été libérés par les autorités sud-africaines.

124. Le quatrième trait caractéristique, c'est que la victime de cette agression est un petit pays vulnérable et non aligné d'Afrique dont l'espoir en une existence pacifique et indépendante repose sur les Nations Unies. C'est dans cet esprit que le Gouvernement de la République des Seychelles a réagi avec rapidité et bon sens en présentant sa plainte au Conseil de sécurité. C'est dans le même esprit que la délégation ougandaise s'est réjouie d'appuyer la résolution que nous venons d'adopter.

125. La délégation ougandaise exposera son point de vue général sur la plainte actuellement déposée lorsque le Conseil examinera le rapport de la commission d'enquête qui vient d'être créée.

126. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer la solidarité claire et nette du peuple et du Gouvernement de l'Ouganda avec le peuple et le Gouvernement de la République des Seychelles en cette heure de besoin, qui est aussi l'heure où l'Afrique tout entière doit relever le défi.

127. Je reprends maintenant mes fonctions de PRÉSIDENT du Conseil.

128. La représentante des Seychelles a demandé la parole. Je la lui donne.

129. Mme GONTHIER (Seychelles) [*interprétation de l'anglais*] : La confiance que j'ai exprimée dans la déclaration que j'ai faite cet après-midi est plus qu'amplement justifiée. Au nom de ma délégation, je continue de compter sur le fair-play du Conseil, conformément à la Charte. Encore une fois, je tiens à remercier tous les membres du Conseil pour leur assistance.

La séance est levée à 16 h 40.

NOTES

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 974, p. 177.

² *Ibid.*, vol. 860, p. 105.

³ *Ibid.*, vol. 704, p. 219.

⁴ *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Séances plénières, 8^e séance.*

⁵ *Ibid.*, trente-cinquième session, Supplément n° 33, par. 74.

⁶ *Ibid.*, trente-sixième session, Séances plénières, 85^e séance.

⁷ *Ibid.*, par. 20.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استلم منها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف.

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишете по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o dirjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
